

CNI et Passeport

REMALARD EN PERCHE

NOUVELLE DEMARCHE mise en place dans notre mairie pour les démarches de pièce d'identité.

DEMANDE DE CNI ET/OU PASSEPORT :

Se connecter sur le site internet :
remalardenperche.fr (Mairie -> Démarches Administratives)

- 1/ Liste de tous les justificatifs obligatoires au RDV
- 2/ Faire sa pré-demande en ligne ou venir en mairie afin de compléter le formulaire AVANT le rendez-vous.
- 3/ Prendre un RDV par téléphone (l'après-midi les mardi, mercredi, vendredi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 15h00 à 17h30)

(Pour personne qui n'ont pas internet, ils peuvent nous contacter au 02.33.73.81.18.)

DELIVRANCE DE CNI ET/OU PASSEPORT :

SANS RDV, tous les matins du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30

Attention :

- La photo doit être de – 6 mois et aux normes (prise chez photographe ou photomaton agréé)
- Le justificatif de domicile doit être de – 3 mois et stipuler le nom du demandeur

Liste des pays suivants ont officiellement confirmé qu'ils acceptaient la prorogation des 5 années supplémentaires :

Andorre	Luxembourg	Serbie
Bulgarie	Malte	Slovénie
Croatie	Monaco	Suisse
Grèce	Monténégro	Tunisie
Hongrie	République tchèque	Turquie
Lettonie	Saint-Martin	

Si vous devez partir dans un autre pays, vous devez **Renouveler** votre pièce d'identité **AVEC UN JUSTIFICATIF DE VOYAGE OBLIGATOIRE.**